

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU MERCREDI 5 MAI 2004 A 18 HEURES**

Présents : Membres élus

Mmes GIORIA Mireille– DETRAZ Christiane – DUFFET Jacqueline
MM. BERTHOD Paul - APPLAGNAT Camille – LALO Jacques – BAPTENDIER Julien
REBORD Jean Luc – GACHET Marcel – MARIN LAMELLET Bernard

Excusés : Membres élus

Mme RIMBOUD Elisabeth (pouvoir à DUFFET Jacqueline)
M. BEROD Alain (pouvoir à DETRAZ Christiane)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures et demande le huis clos.

Elle donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 25 mars 2004.
Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

FONCIER DE LA COMMUNE DE COHENNOZ

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que lors de la création de la station, les communes de Villard sur Doron, Crest Voland et Hauteluze ont cédé les terrains nécessaires à la création de pistes de ski et à l'implantation de remontées mécaniques. La commune de Cohennoz, membre du SIVOM, quant à elle, demeure propriétaire de ses terrains inclus dans le périmètre syndical.

Le commune de Cohennoz met en balance la signature du permis de construire du télésiège de la palette contre la location annuelle de ses terrains (dont le montant reste inconnu), ou sous la forme de travaux (liaison espace cristal).

Madame la Présidente expose à l'assemblée que la délivrance du permis de construire dudit télésiège n'a strictement rien à voir avec le problème de terrain, objet de cette réunion. Elle rappelle aux délégués que l'édification de cet appareil a été présenté dans le plan d'investissement de la régie des remontées mécaniques et qu'il a été validé par l'ensemble des élus du SIVOM.

La question des terrains de Cohennoz est un sujet récurrent qui revient régulièrement dans les réunions du comité syndical depuis de très nombreuses années. La commune de Cohennoz devrait céder ses terrains comme l'ont fait les trois communes de Hauteluze, Villard sur Doron et Crest Voland à la création du SIVOM. Les délégués des trois communes approuvent à l'unanimité cette décision.

Devant le maintien de position de la commune de Cohennoz, Madame la Présidente demande l'arbitrage de la Sous Préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

Modification règlement du lotissement des Carrets.

Monsieur JUBIER Jean Pierre ayant accepté la prise en charge des frais engendrés par la procédure de modification du règlement du lotissement des Carrets, le Comité Syndical donne pouvoir à Madame la Présidente pour signer toutes les pièces nécessaires à cette modification.

La Présidente,